

Le document de référence pour l'énergie éolienne.

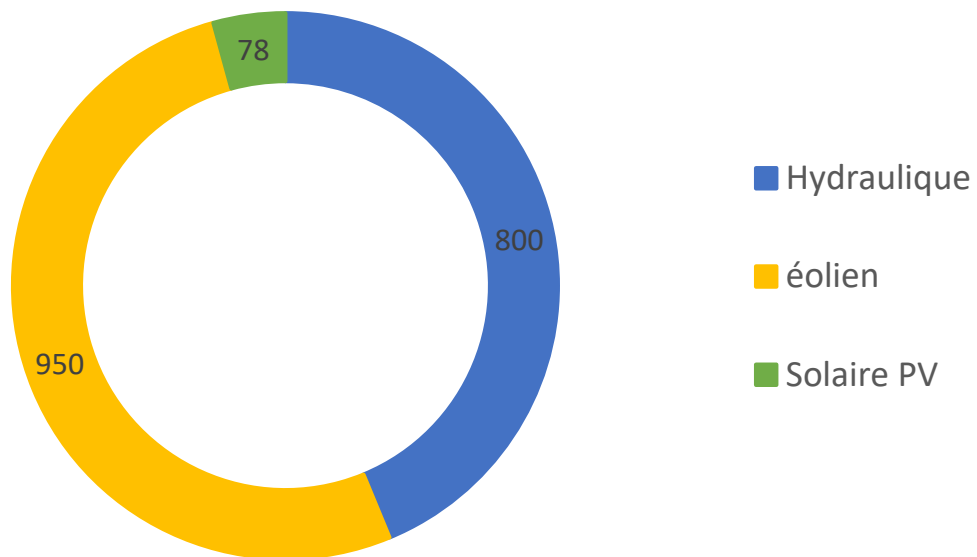
9 février 2023

Le territoire du PNR Haut-Languedoc

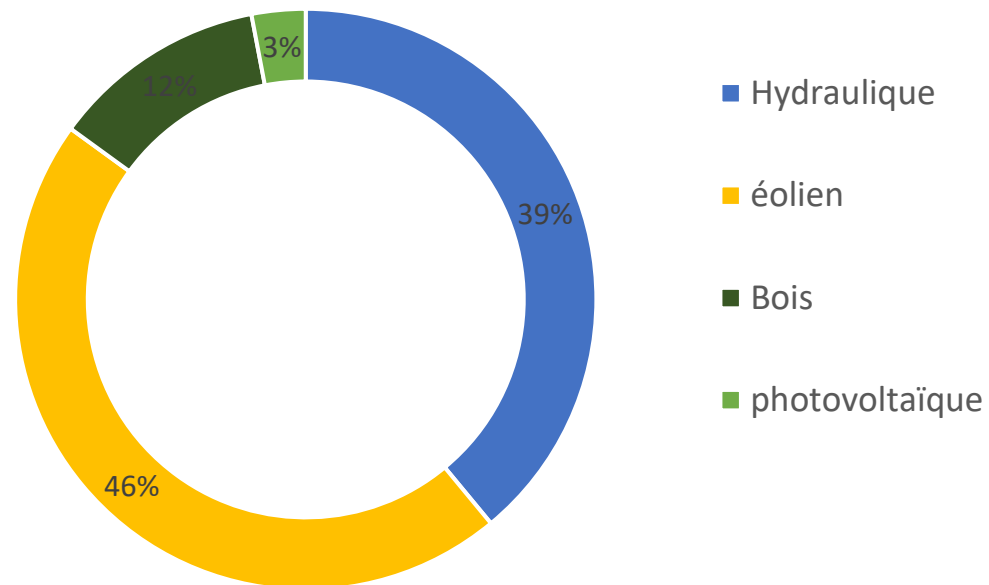
- 307183 ha
- 118 communes
- 2 départements
- 91 136 habitants



Production électricité en GWh d'origine renouvelable dans le PNR HL en 2020

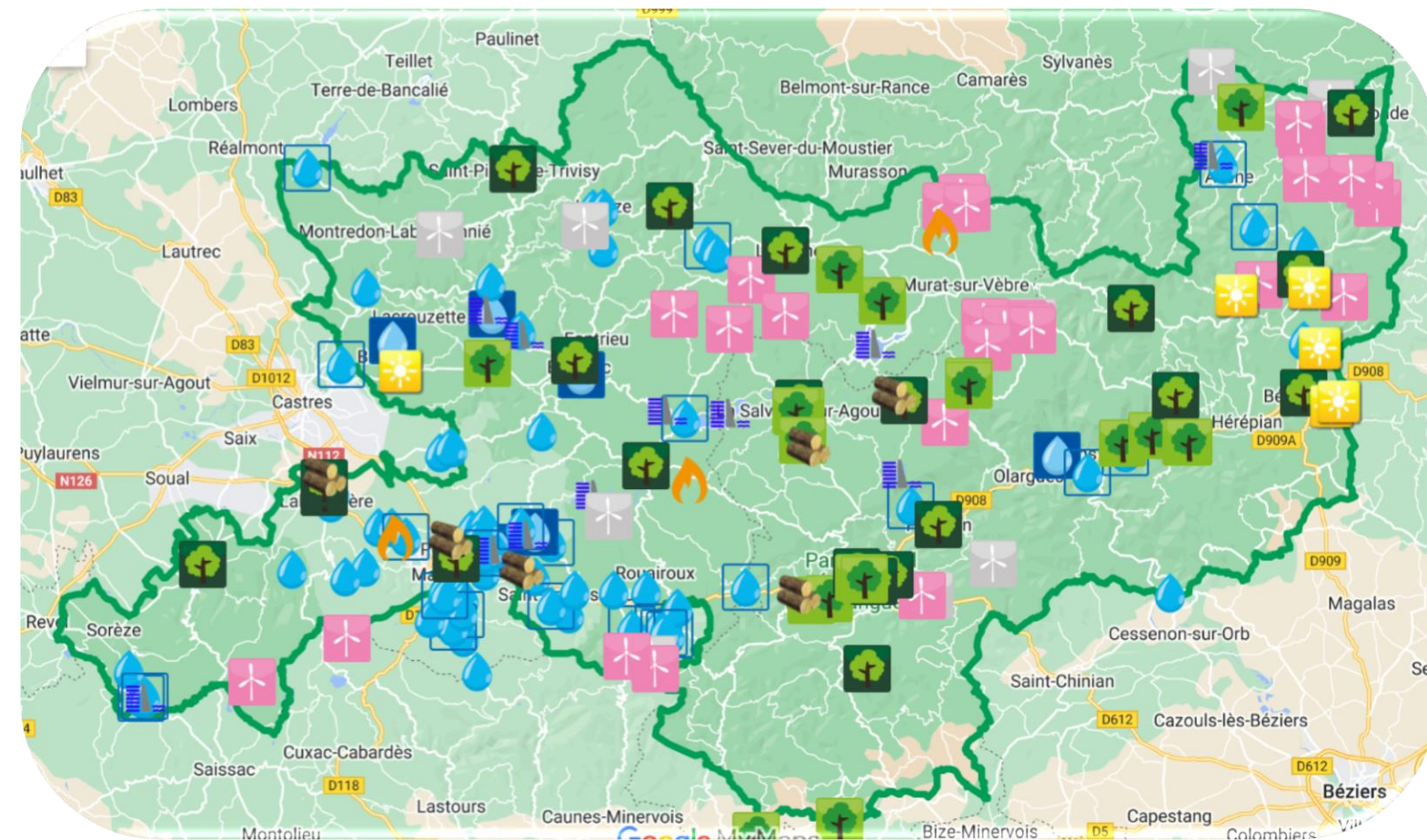


Repartition des ENR dans le PNR HL en 2020



- Production Equivalente a un besoin domestique de 800 000 habitants (91 136 habitants sur le PNR HL)
- La production ENR représente 170% de la consommation d'électricité du territoire (le parc produit plus d'électricité qu'il n'en consomme)
- Production ENR couvre 86% de sa consommation globale du parc en énergie (forte importance des transports)

Le territoire du PNR Haut-Languedoc



Compteur DREAL éoliennes autorisées pour le PNR HL au 10/08/2022 = 284

- 146 dans l'Hérault
- 138 dans le Tarn.

- 215 en fonctionnement

- 1^{er} parc éolien en fonctionnement : Riols en avril 2004
- + petite éolienne : 68 mètres en bout de pale (Camplong)
- + grande éolienne : 122 mètres (Murat - la Salesse - 2013)
- + grand parc éolien : 23 éoliennes (Cambon-et-S - 2006)
- Communes avec le plus d'éoliennes : Joncels (41) puis Cambon (36)

- 1^{er} dossier de repowering : Riols en 2018 (avec extension)

La charte 2012-2027 du PNR Haut-Languedoc

Mesure 2.1.2 Assurer un développement maîtrisé des énergies renouvelables

- La charte du parc souhaite encadrer fortement le développement de toutes formes d'énergies renouvelables
- Le Document de référence territorial pour l'énergie éolienne fait partie prenante du plan de parc.
- Une attention particulière est portée aux effets cumulatifs des projets sur la biodiversité, les paysages et la qualité de vie ainsi qu'aux conditions de démantèlement.
- Des prescriptions doivent être respectées :
 - Respect zonage du document de référence et des recommandations
 - Hauteur maximale limitée à 125m en bout de pale
 - A l'issue de la charte le nombre maximal de machines ne devra pas dépasser 300
 - Pas de nouveau projet dans les ensembles paysagers remarquables ni dans les espaces d'intérêt écologique majeur ou reconnu

L'élaboration du document de référence

Objectif : Concilier l'éolien avec la préservation du paysage et de l'environnement

METHODOLOGIE

- intégration zonage réalisé en 2004
- Mise en place d'un comité de pilotage
- Mise à jour du zonage
- Elaboration d'un cahier de recommandations

ZONAGE

- Secteurs de protection réglementaire
- Secteurs sensibilité maximale
- Secteurs sensibilité forte
- Secteurs sensibilité moyenne
- Secteurs sensibilité faible

RECOMMANDATIONS

- Prise en compte des effets
- A chaque étape de la vie du projet
- Thématiques

Le zonage du document de référence

PROTECTION R

- Sites classés
- Arrêté protection biotope
- Réserves naturelles
- Réserve ONCFS
- Monuments historiques classés
- Périmètre UNESCO

MAXIMALE

- 500 m habitat
- Ensemble paysager remarquable
- Espace d'intérêt écologique majeur
- PNA Bonelli
- N2000
- Monuments historiques inscrits
- Sidobre
- ENS

FORTE

- ZICO
- EIE existants
- Sites inscrits
- ENS
- Avifaune

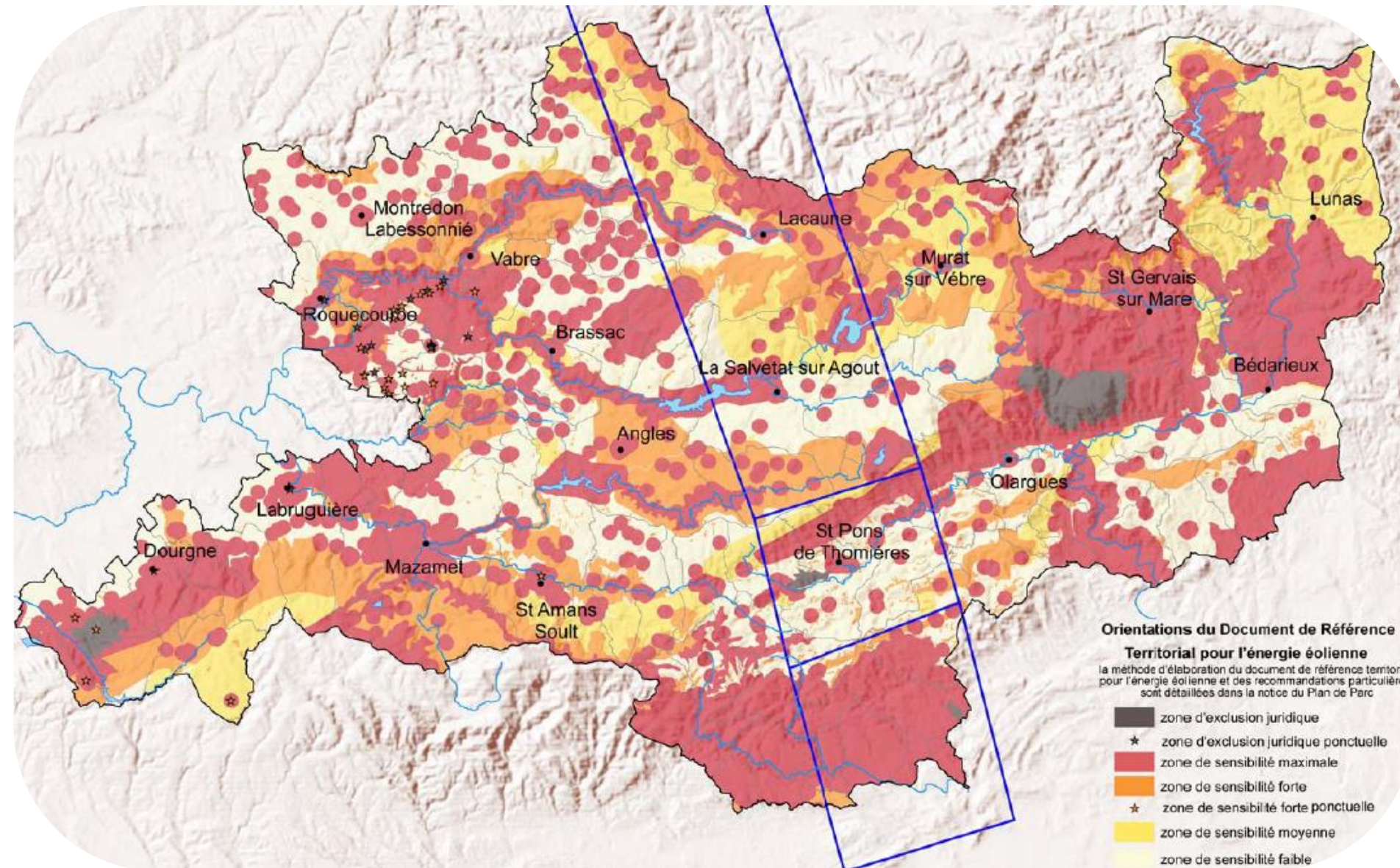
MOYENNE

- EIE potentiels
- Avifaune

FAIBLE

- ZNIEFF
- Avifaune

Le zonage du Plan de Parc



En zone rouge
l'avis du Parc est
systématiquement
défavorable

Pour les autres zones
chaque projet est
examiné par la
commission du parc

Le cahier de recommandations

ETAPE 1

Préambule projet

- consultation document PNR
- Consultation zonage
- Recours paysagiste
- Fiche modalité concertation
- Vigilance PNR

ETAPE 2

Etude impacts

- Affinage
- Mesures ERC
- Equipe pluridisciplinaire
- Appréciation prise en compte recommandations PNR
- Analyse des effets Directs / Indirects Temporaires / Durables Cumulatifs

ETAPE 3

Chantier

- Appui référent paysage et environnement
- Respect des mesures ERC
- Veille sur la période de chantier
- Traitement des fondations
- Mise en œuvre de suivis

ETAPE 4

Exploitation

- Suivi des mesures
- Communication résultats PNR
- Si impact avéré réunion d'un comité suivi

ETAPE 5

Démantèlement

- Remise en état avec reconquête rapide
- Réversibilité du projet
- Cauton bancaire
- Évaluation
- Si repowering nouvelle instruction

Le cahier de recommandations

Objectifs	Méthode d'analyse préconisée	Recommandations	Nature des documents à fournir fournir par le porteur de projet
Thème et sous - thèmes : Perceptions lointaines et rapprochées			
<ul style="list-style-type: none">- Etablir un état des lieux et un diagnostic détaillés ; caractériser la ou les entités paysagères ; en extraire les principaux enjeux ;- Analyser les modalités d'intégration des éoliennes à cette ou ces entités paysagères ;- Analyser, le cas échéant, les effets de covisibilité entre parcs éoliens, et en déduire un projet d'implantation (effet cumulé dans le paysage de ce projet ajouté aux projets en cours ou aux parcs éoliens en fonctionnement) ;- Evaluer les impacts de l'ensemble du projet et des aménagements connexes ;- Proposer des mesures d'adaptation du projet, de suppression ou de réduction des impacts ;- Recourir uniquement en dernier lieu aux mesures compensatoires.	<ul style="list-style-type: none">- S'appuyer sur le diagnostic paysager, études paysagères du PNRHL ou autre étude ou inventaire existant, la base de données Mérimée ;- Réaliser un reportage photographique et des observations de terrain à adapter selon les saisons ;- Conduire une analyse paysagère de l'entité dans laquelle se situe le projet avec définition de la structure, des éléments qui caractérisent ce paysage et des dynamiques paysagères.	<ul style="list-style-type: none">- L'analyse paysagère devra aussi comprendre des prises de vues externes du projet depuis les points remarquables et des sites habités dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres du projet ;- Un photomontage avec les éoliennes sera alors effectué ;- Le recours à un ingénieur paysagiste est fortement recommandé.	<ul style="list-style-type: none">- Fournir une synthèse de l'analyse paysagère présentant des schémas d'organisation de principe du paysage et une carte commentée des unités paysagères ;- Fournir des fonds de plan au 1/50000^{ème} et au 1/25000^{ème}, où sera localisé l'implantation du projet, son orientation ainsi que les endroits depuis lesquels les prises de vues ont été effectuées. Une carte situant les cônes de perception sera présentée ;- Fournir des photos avant et après photomontage depuis les points remarquables du paysage et site(s) de visibilité du projet ; le cas échéant, des photographies intégrant les projets éoliens co-visibles ;- Fournir une carte des alternatives d'accès chantier et aménagements.- Fournir un tableau récapitulant les impacts du projet et les mesures réductrices, correctrices ou compensatoires envisagées.

Thèmes et sous-thèmes

Paysage, patrimoine culturel et bâti

- Perceptions lointaines et rapprochées
- Perceptions sur le site
- Sentiers de randonnée

Patrimoine naturel

- Habitats naturels et flore
- Habitats d'espèces et faune
- Réseau hydrographique habitats et espèces
- Ecosystème et écologie du paysage

Technique et habitat

- Habitat
- Bruit
- Chemins, routes, accès
- Réseaux